

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jmorency-cssenergie-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d90c2e20099b96eabc34431f>

Date d'obtention : 2026-05-27 18:12:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Permet de connaître l'ampleur de la situation.

De s'assurer que les images ne seront plus diffusées sur les réseaux.

De sécurisé l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

De suivre les étapes de la trousse afin de rien oublier.

Un sentiment de confiance pour intervenir après avoir compléter la formation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer que les photos ou vidéos sont en circulation dans mon école

Ne pas avoir l'accès des dites photos.

D'interpeller le service policier si ce n'est pas en lien avec mon école